



Commune de Blausasc

~ ~ ~

DICRIM

**Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs**

Blausasc



Le risque inondation

La commune de Blausasc est traversée par des cours d'eau pouvant provoquer des inondations : le Paillon et le ruisseau de la Garde. Trois zones sont particulièrement concernées :

- la rive gauche du ruisseau de la Garde, affluent du Paillon de Contes,
- le secteur de la pointe de Blausasc et ce jusqu'au Pont de Peille.
- la Grave de Peille, juste au bord du Paillon de l'Escarène.

MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE INONDATION

PREVENTION

Prise en compte du risque dans l'urbanisme au travers du plan de prévention des risques inondation (PPR) approuvé en 1999.

Travaux d'entretien du cours d'eau avec le syndicat intercommunal des Paillons.

PREVISION

Procédure de vigilance météorologique qui permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

PROTECTION

Dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) pouvant être déclenché par le préfet en cas d'évènement majeur.

Au niveau communal, déclenchement du plan communal de sauvegarde.

CONSIGNES GENERALES FACE A UNE INONDATION

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarre les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- ne pas rejoindre ses proches ou aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation



- ▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



- ▶ montez à pied dans les étages



- ▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



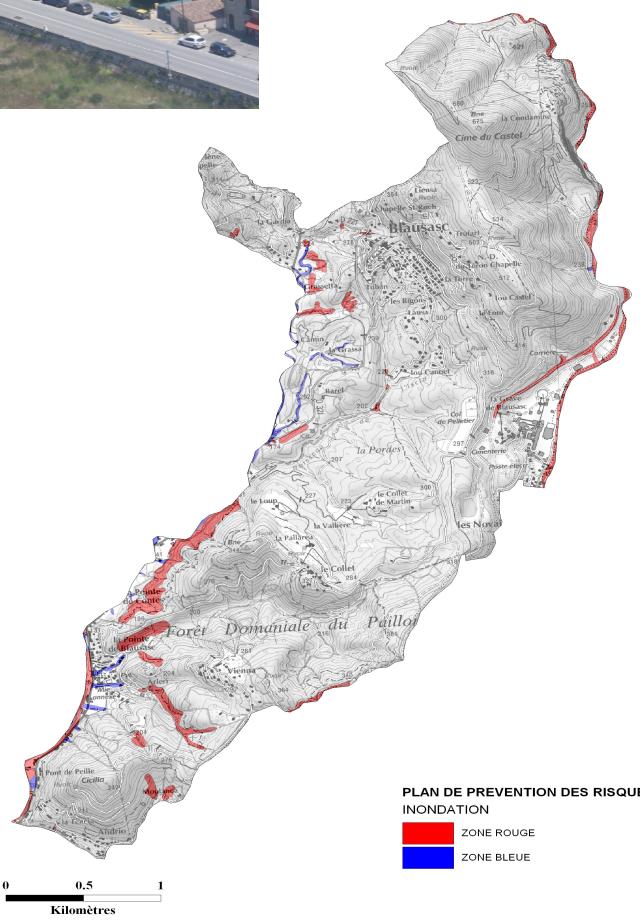
- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ écoutez la radio
- ▶ respectez les consignes des autorités



- ▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Le risque feu de forêt

Le territoire communal est couvert à plus de 60% de formation combustible renfermant un habitat dispersé et donc particulièrement sensible aux feux de forêt. Entre 1973 et 2010, 28 feux ont été recensé détruisant 30 ha de surfaces boisées sur Blausasc dont le plus important récemment, en août 2006, a détruit 4 ha de forêt.

MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORET

PREVENTION

Réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage définie par arrêté préfectoral 2002-343 du 19 juin 2002, document consultable en mairie.

PREVISION

Mesures quotidienne des conditions hydrométéorologiques et de l'état de la végétation lors des périodes les plus critiques de l'année.

Surveillance par des patrouilles de l'Office National des Forêts et des Sapeurs-Forestiers.

PROTECTION

Aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie : création de pistes coupe-feu, installation de citernes d'eau...

CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORET

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible, et aussi la Mairie au 04 93 73 51 04.
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE



- dégagiez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- arrosez les abords



- fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



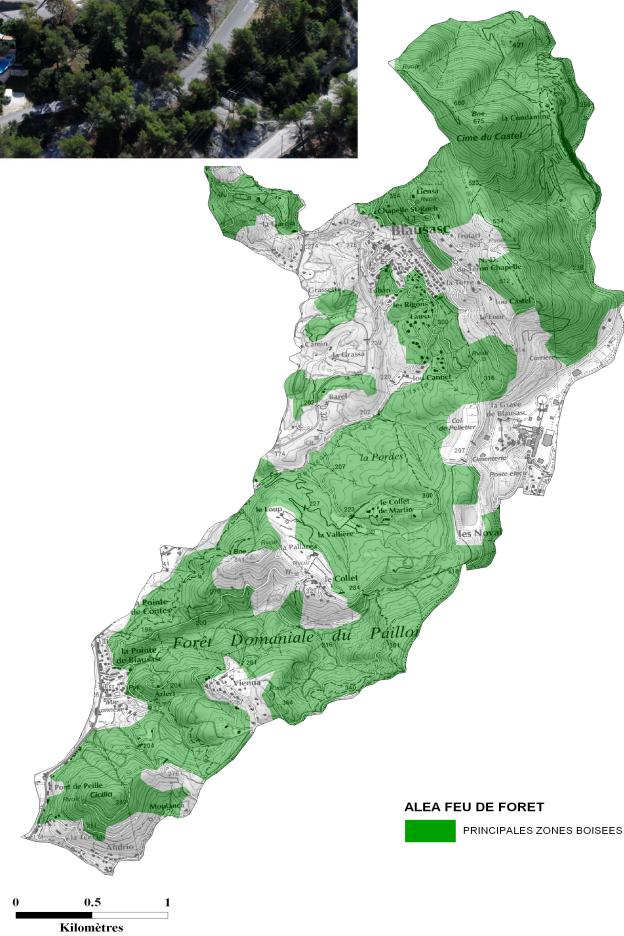
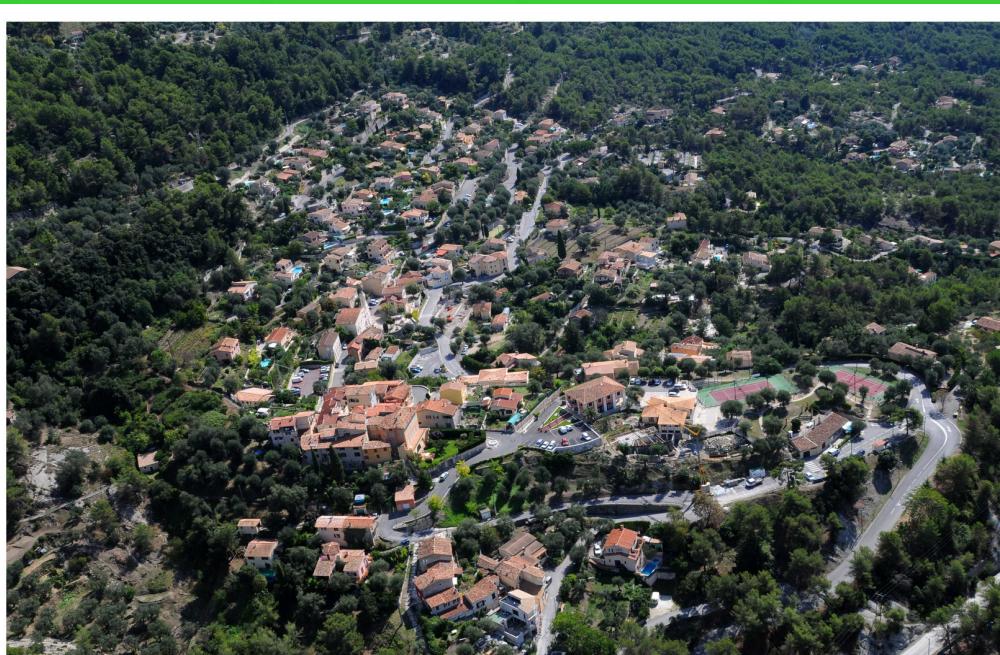
- rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- fermez volets, portes et fenêtres
- calfeutrez avec des linges mouillés



- ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ne sortez pas sans ordre des autorités



Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain observés sur Blausasc sont des éboulements en masse ou de blocs, des glissements, des reptations souvent provoquées par les cycles gel-dégel, des ravinements et des coulées de boue.

MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

PREVENTION

Prise en compte du risque dans l'urbanisme au travers du plan de prévention des risques inondation (PPR) approuvé en 1999.

PROTECTION

Ouvrages de protection mis en place contre les éboulements et les glissements de terrain

CONSIGNES GENERALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

-s' informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

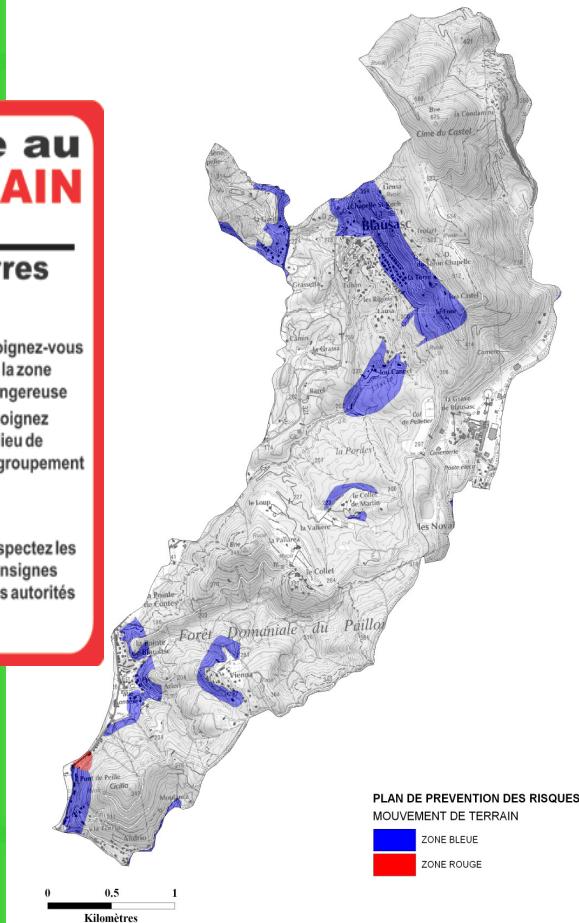
PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
 - gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
 - dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

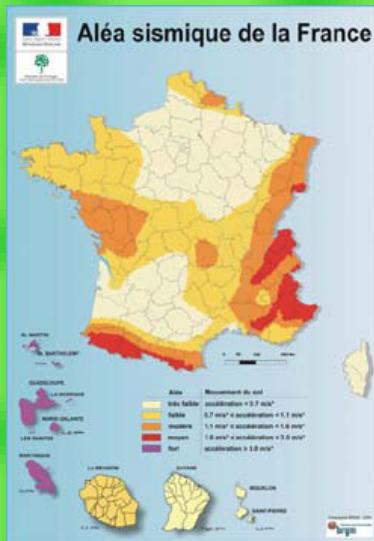
- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres			
		PENDANT	APRES
à l'intérieur	protégez-vous la tête avec les bras	<ul style="list-style-type: none"> abritez-vous sous un meuble solide éloignez-vous des fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> fermez le gaz et l'électricité
			
à l'extérieur		<ul style="list-style-type: none"> rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche 	<ul style="list-style-type: none"> évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ne prenez pas l'ascenseur
			



Risque sismique

QU'EST-CE QU'UN SEISME ?



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Zonage sismique issu du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

La France est divisée en cinq zones de niveau de sismicité croissante :

- 1 = aléa très faible
- 2 = aléa faible
- 3 = aléa modéré
- 4 = aléa moyen
- 5 = aléa fort

La commune de Blausasc est située en zone d'aléa moyen : 4.

MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

PREVENTION

Les normes parasismiques et le zonage sismique de la région imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme au travers du plan de prévention des risques inondation (PPR) approuvé en 1999.

PREVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

CONSIGNES GENERALES FACE A UN SEISME

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

